Renforcement de l'autonomisation économique et sociale des femmes dans les contextes de déplacement au Niger (ProPAF)

PN : **G-018160-001**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – ProPAF

Achat Kits Caprins et béliers au profit des groupements « Sa'â Tahi Sabko » et « Taré Aké » de Bangui ; « Tahi Da Gaskiya » de Chadakori et « Niyya » de Bangui

DOSSIER N°7000026720

Novembre 2026

1. Informations générales

1.1 Contexte et Justification.

Le projet « Renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes dans les contextes de déplacement au Niger » (ProPAF) vise à contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et à la résilience des femmes et des ménages affectés par les situations de déplacement et les différents chocs, notamment climatiques, économiques et sécuritaires. À travers sa composante autonomisation économique, le projet accompagne les bénéficiaires dans la création, le développement et la consolidation d'activités génératrices de revenus (AGR) adaptées aux opportunités économiques et aux réalités des marchés locaux.

Dans ce cadre, le ProPAF met en œuvre une approche combinant différents types d'appuis, notamment la mise à disposition de matériels, équipements, intrants et autres moyens de production, le renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales. Une attention particulière est également accordée aux initiatives économiques collectives, afin de renforcer leur viabilité, leur professionnalisation et leur contribution à l'autonomisation économique des femmes.

Dans les régions de Maradi et de Tahoua, le projet intervient dans les départements de Guidan Roumdji et de Madaoua, à travers huit sites : Garin Kaka et Chadakori dans la commune de Chadakori, Dan Daji Makaoua dans la commune de Guidan Roumdji, ainsi que Bangui, Jataka, Guidan Bagouari et Kataguiri dans la commune de Bangui et Koumassa dans la commune de Sabon Guida.

Afin d'assurer une adéquation entre les appuis du projet, les besoins des bénéficiaires et les opportunités économiques locales, un processus d'identification, de sélection des bénéficiaires et d'analyse de leurs besoins a été conduit au cours des mois de juillet et août 2026 sur les différents sites d'intervention. Cette démarche participative a permis de sélectionner les bénéficiaires (individuels et groupements) devant bénéficier des appuis du projet.

Les résultats de ce processus ont fait ressortir une diversité d'activités génératrices de revenus portées par les bénéficiaires. Parmi les bénéficiaires sélectionnés, quatre (04) groupements de femmes se sont orientés vers l'élevage, notamment l'élevage caprin à des fins de reproduction et l'embouche ovine.

L'élevage caprin et ovin de reproduction constitue une activité économique adaptée aux réalités socioéconomiques des zones d'intervention du projet. Il présente notamment des opportunités de génération de revenus à travers la reproduction et la commercialisation des animaux, tout en contribuant à la constitution progressive d'un cheptel productif. Toutefois, le développement de cette activité nécessite un investissement initial permettant aux groupements de disposer d'un noyau d'animaux reproducteurs de qualité, ainsi que des moyens nécessaires à leur prise en charge et à leur conduite dans de bonnes conditions.

L'acquisition et la mise à disposition de kits caprins et ovin adaptés aux besoins de ces quatre (04) groupements permettront ainsi de constituer et de renforcer leur cheptel

reproducteur et de créer les conditions nécessaires au démarrage ou au développement de leurs activités économiques.

C'est dans cette perspective que les présents Termes de Référence (TDR) sont élaborés en vue de procéder à l'acquisition de kits caprins et ovin destinés aux groupements Tahi Da Gaskiya de Chadakori dans le département de Guidan Roumdji et Sa'â Tahi Sabko ; Taré Aké et Niyya de Bangui dans le département de Madaoua pratiquant l'élevage de reproduction et l'embouche ovine, conformément aux besoins identifiés lors du processus de sélection et d'analyse des besoins en matière d'activité économique.

2. Objet du marché

Dans le cadre du présent DAO, la GIZ fait appel aux fournisseurs qualifiés pour l'achat de bétail et son de blé, l'offre financière comprendra les montants des achats, le suivi de la quarantaine **(les premiers soins (prophylactiques) concernent l'antibiothérapie complète (déparasitage, antibiotiques, la distribution des compléments minéraux et vitamines), le bouclage auriculaire et la livraison aux sites indiqués)**, le transport, le gardiennage, la logistique et tout autre coût lié à la prestation.

3. Spécifications techniques

3.1 Liste des béliers-caprins et son de blé

La prestation consiste à livrer les kits au niveau de chaque localité répartie en deux (02) lots :

Lot 1 : Caprin et son de blé

➢ ***Des Caprins***

❖ **Sexe**

Le choix portera d'une manière générale sur les caprins (femelles et mâles) de race locale sahélienne dont l'âge varie entre 6 et 12 mois.

❖ **Couleur et état de la robe**

La peau doit présenter un bon état extérieur (absence de cicatrices, de plaies profondes, de traces de blessures, de parasites et autres défectuosités).

❖ **Etat nutritionnel et sanitaire des animaux**

- Pas de signe de diarrhée ;
- Pas de toux, ni jetage, salivation ou écoulements oculaires ;
- Peau saine (sans croûtes, zones alopéciques, éruption diverses) ;
- Appareil locomoteur sans anomalies (pas de boiterie ou déformations) ;
- Espaces inter digités et oreilles dépourvues de parasites ;
- Pas de signes de maladies contagieuses ;
- Pas de handicap des organes de sens (yeux, oreilles, nez) ou vitaux.

➢ ***Son de blé***

❖ **Couleur**

- Brun clair à brun rougeâtre,
- Pas noir (brûlé)

- Pas blanc (trop de farine)

❖ **Odeur**

- Fraîche, pas de moisissure et pas aigre

❖ **Toucher**

- Sec, pas de boule, si l'on serre dans la main, ça ne doit pas coller

❖ **Pureté**

- Pas de sable, pas de ficelle, pas d'insectes

❖ **Conditionnement**

- Conditionné dans des sacs 50 kg en polyéthylène.

Lot 2 : Ovin et son de blé

➢ ***Des Béliers***

❖ **Sexe**

Le choix portera d'une manière générale sur les mâles car leur GMQ est plus élevé que chez les femelles. On préfèrera encore le mâle entier (le bélier) dont le GMQ est supérieur à celui du mâle castré.

❖ **Age**

Il est préférable de prendre des béliers d'un an à 24 mois âges adultes. L'adulte, après la phase de croissance de rattrapage (croissance compensatrice) a tendance à déposer des graisses, ce qui coûte plus cher en alimentation. Mais le gabarit et le poids à la sortie des adultes embouchés sont alléchants pour le marché.

❖ **Race**

Les béliers de type sahélien Bali-Bali ou Oudah avec un périmètre thoracique compris entre 75 et 85 cm.

❖ **Conformation**

Ovins maigres qui sont en bonne conformation physique (grand gabarit, bonne ossature). La maigreur de l'animal doit provenir du seul choc d'insuffisance en alimentation.

❖ **Couleur et état de la robe**

Il est préférable de choisir un mouton qui a de robe blanche. Il faut surtout éviter la robe noire qui peut jouer en défaveur de la valeur marchande de l'animal compte tenu des représentations mentales de certaines populations. De plus la peau doit présenter un bon état extérieur (absence de cicatrices, de plaies profondes, de traces de blessures, de parasites et autres défectuosités telles que les marquages à feu). Il est préférable de choisir un mouton qui a des cornes bien développées.

❖ **Etat nutritionnel et sanitaire des animaux**

- Bonne conformation physique;
- Bonne aptitude générale (ni abattement, ni agitation) ;
- Pas de signe de diarrhée ;
- Pas de toux, ni jetage, salivation ou écoulements oculaires ;
- Peau saine (sans croûtes, zones alopéciques, éruption diverses) ;
- Appareil locomoteur sans anomalies (pas de boiterie ou déformations) ;
- Espaces inter digités et oreilles dépourvues de parasites ;

- Pas de signes de maladies contagieuses ;
- Pas de handicap des organes de sens (yeux, oreilles, nez) ou vitaux.

➢ ***Son de blé***

❖ **Couleur**
- Brun clair à brun rougeâtre,
- Pas noir (brûlé)
- Pas blanc (trop de farine)

❖ **Odeur**
- Fraîche, pas de moisissure et pas aigre

❖ **Toucher**
- Sec, pas de boule, si l'on serre dans la main, ça ne doit pas coller

❖ **Pureté**
- Pas de sable, pas de ficelle, pas d'insectes

❖ **Conditionnement**
- Conditionné dans des sacs 50 kg en polyéthylène.

Le prestataire a à sa charge, la fourniture des kits caprin et Ovin, le transport, le gardiennage et le suivi de la quarantaine (les premiers soins (prophylactiques) concernent l'antibiothérapie complète (déparasitage, antibiotiques, la distribution des compléments minéraux et vitamines), le bouclage auriculaire et la livraison aux sites indiqués) au niveau des sites d'intervention du projet.

★ **A Guidan Roumdji le site d'intervention est la Commune de Chadakori**

★ **A Madaoua le site d'intervention est la Commune de Bangui**

*Tous les sites seront précisés de concert avec l'équipe du projet.

3.2 Répartition des Kits par site d'intervention et groupement

Lot 1: Kit Caprin

Nom du groupement	Localisation	Nombre de caprins		Total	Quantité d'aliments bétail
		Caprins femelles	Caprins mâles		
Tahi Da Gaskiya	Chadakori	72	24	**96**	1200 kg
Niyya	Bangui	69	23	**92**	1150 kg
Total		**141**	**47**	**188**	**2350 kg**

Lot 2 : Kit Ovin

Nom du groupement	Localisation	Nombre de béliers	Quantité d'aliments bétail
Sa'â Tahi Sabko	Bangui	**64**	3200 kg
Taré Aké	Bangui	**30**	1500 kg
Total		**94**	**4700 kg**

L'entreprise reste responsable de la qualité des kits et de la prestation réalisée. Tout bétail et aliment ne répondant pas aux critères définis dans le cahier de charge devra être remplacé sans délai par l'entreprise et à ses frais. L'entreprise assurera le suivi de la quarantaine des bétails à ses frais.

4. Durée de la prestation

La durée de la prestation est prévue pour **30 jours** après la réception du bon de commande.

5. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

6. Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

Sont en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale et fournir les copies des documents administratifs :

- Le relevé d'identité bancaire (RIB) signé et cacheté par la Banque
- La copie légalisée du numéro d'identification Fiscal (NIF)
- La copie légalisée du registre du commerce et du crédit Mobilier (RCCM)
- La copie légalisée de l'attestation de Régularisation Fiscale (ARF)
- Disposent d'une preuve de l'exécution de prestation similaires au moins une (01) attestations de bonne exécution).

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

7. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en Deux (2) lots.

Les soumissionnaires sont libres de postuler à un ou deux (02) lots.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

9. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre Administrative, une offre Technique et une offre financière**

A. Composition de l'offre Administrative : (critères d'éligibilités)

L'offre administrative se compose de documents ci-après :

- La copie du numéro d'identification Fiscal (NIF)
- La copie du registre du commerce et du crédit Mobilier (RCCM)
- La copie de l'attestation de Régularisation Fiscale (ARF)
- lisible et valide La preuve de l'exécution de travaux similaires

NB : les documents constituants l'offre administrative ont tous un caractère éliminatoire. Le manque d'une seule pièce rend l'offre inéligible.

B. Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

La description technique et détaillée de son offre conformément aux besoins demandés dans le présent Tdr de ce marché, photos à l'appui.

- Le type de caprins et béliers
- La quarantaine
- Le type de son

C. Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

Merci d'utiliser le canevas ci-joint

10. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

11. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jour calendaire.

12. Mode de présentation de l'Offre

Les soumissionnaires présenteront trois (03) offres, à savoir l'offre administrative, l'offre Technique et l'offre financière dans trois fichiers différents annexés dans un même mail.

- Fichier 1 ou Dossier 1 : Offre Administrative.
- Fichier 2 ou Dossier 2 : Offre Technique.
- Fichier 3 ou Dossier 3 : Offre Financière.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro dans l'objet du mail :

Dossier N° 7000026720_ Achat kits Caprins et béliers à Bangui et Chadakori

Toute offre dont l'objet et/ou le numéro ne sont pas correctement inscrits dans l'objet du mail ne sera pas identifiable et ne sera donc pas ouverte.

13. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

13.1 Adresse / Lieu

Votre offre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

NE_Quotation@giz.de

Objet du mail : Dossier N° 7000026720_ Achat kits Caprins et béliers à Bangui et Chadakori

Les fichiers dépassant 15 Mo peuvent être envoyés sous forme compressée (ZIP) ou par transfert de fichiers **(Cryptshare (giz.de)),** en précisant le mot de passe ou le code d'ouverture dans le mail d'envoi des offres.

13.2 Date de remise des offres.

Votre offre doit être envoyée par mail **au plus tard le 26/11/.2026 à 17 heures 45 précises.**
Les offres arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération.

14. Examen des Offres

14.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales ;
c) présente toute information que la GIZ peut exiger.

14.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

14.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères des points 3 et 9.

14.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

15. Correction des Erreurs

15.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
b) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

15.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

16. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

Rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates et heures ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.